

Département de l'AVEYRON

Arrondissement de RODEZ

COMMUNE DE SÉVÉRAC D'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté n° 2026 -187

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT RUE AMAURY DE SEVERAC ET CITE
MEDIEVALE EN SAISON ESTIVALE**

Le Maire de la commune de Sévérac d'Aveyron,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU le déroulement des activités, des animations et spectacles qui ont lieu pendant la période estivale rue Amaury de Sévérac, passage du Seisteral, place de la Fontaine, rue Jordan Catala et place de l'église.

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation des manifestations, il convient de régler la circulation et le stationnement dans la rue Amaury de Sévérac, passage du Seisteral, place de la Fontaine, rue Jordan Catala et place de l'église, afin d'assurer la sécurité des usagers,

SUR la proposition de M. le Responsable des Services Techniques et M. le Garde Champêtre.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits rue Amaury de Sévérac, passage du Seisteral , place de la Fontaine, rue Jordan Catala et place de l'église.

du samedi 06 juin au 27 septembre 2026 de 10h00 à 22h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera déviée par les rues adjacentes (*rue de la Brèche, rue du Mur, rue du Belvezet et rue du Duc d'Arpajon*).


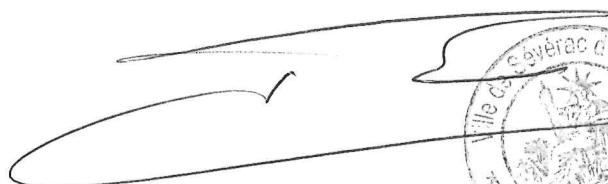
ARTICLE 3 : Les véhicules qui sont stationnés dans les garages devront sortir et rentrer dans les garages sans perturber l'activité estivale. Les véhicules de secours et de services peuvent intervenir dans les zones règlementées

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services municipaux.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services, le Responsable des Services Techniques, le Garde Champêtre Chef Principal et le commandant de la brigade de Gendarmerie de Sévérac d'Aveyron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sévérac d'Aveyron, le 01 juin 2026

Le Maire,
Fabrice FRAYSSINET



1/1